

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
Séance du 28 septembre 2020

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vingt-huit septembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain), sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2020

Présents : M. Christophe **MIQUEU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER REIGNIER**, M. Laurent **NOËL**, Mme Anne-George **SENAMAUD**, M. Olivier **JONET**, Mme Véronique **DUPORGE**, M. Christian **BONNEAU**, M. Jean-Marc **SEINTOURENS**, M. Dominique **ROBERT**, Mme Corinne **SPIGARIOL BACQUEY**, Mme Fabienne **MARQUILLE MIRAMBET**, Mme Sandra **LABONNE**, M. Philippe **DESNANOT**, M. Sylvie **PANCHOUT**, Mme Stephanie **DUBERGA**, M. Stéphane **NICOLAS**.

Absents ou excusés : M. Christian **LAVERGNE** (pv. à P. SCHNEEBERGER REIGNIER), Mme Gwenaëlle **MACHADO** (pv. à C. MIQUEU), M. Edouard **HESPEL** (pv. à V. DUPORGE).

Monsieur Stéphane NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont bien reçu les procès-verbaux (PV) des séances du Conseil Municipal des 17 juin et 10 juillet 2020 et si des observations sont à formuler sur ces PV.

Madame Sylvie PANCHOUT indique que son groupe votera contre le PV de la séance du 17/06/2020 en raison de l'annexion du courrier « droit de réponse » de l'ancien Maire (M. Pierre TEULET) qui n'a, d'après elle, rien à faire dans le PV d'une séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il lui paraît normal qu'un ancien Maire, mis en accusation et attaqué par son successeur (M. Yves d'AMECOURT), lors d'une séance du Conseil municipal sans qu'il puisse se défendre, puisse adresser un droit de réponse et que celui-ci soit annexé au PV de la séance suivante.

Le PV de la séance du 17 juin 2020 est adopté à quinze (15) voix « pour » et quatre (4) « contre » (P. DESNANOT, S. PANCHOUT, S. DUBERGA, S. NICOLAS).

Le PV de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à dix-neuf (19) voix « pour ».

Monsieur le Maire annonce et commente l'ordre du jour au Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, d'ajouter le point suivant :

6 – Questions diverses

- Problématique des chats errants sur la commune

1 – Mise en place et fonctionnement du Conseil Municipal

- Ajustements des membres des Commissions municipales – **délibération 2020-09-01**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la désignation des commissions municipales pour le mandat 2020-2026 lors du Conseil Municipal du 17/06/2020 et la composition de ces dernières lors du Conseil Municipal du 10/07/2020. Il avait été indiqué lors de la séance du 10/07/2020 (date avancée en raison de l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales 2020) que des ajustements seraient proposés après l'été 2020.

Après concertation et proposition des deux groupes politiques, il est proposé de procéder à des compléments et ajustements au sein des membres des commissions municipales suivantes :

Commissions Municipales (2020-2026) : SAUVETERRE DE GUYENNE					
Désignation	Responsable	Membres majorité ("Sauveterre pour tous")		Membres opposition ("Unis pour Sauveterre")	
		Nombre	Nom	Nombre	Nom
Coordination des services publics municipaux, état civil et communication	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER	7	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER	3	Tristan De la Rivière
			Jean Marc Seintourens		Stéphane Nicolas
			Christian Bonneau		Benoît Puaud
			Edouard Hespel		
			Sandra Labonne		
			Danièle Desvergnès		
			Delphine Berra		
Travaux publics, urbanisme et patrimoine communal	Laurent NOËL	7	Laurent NOËL	3	Pierre Tomada
			Corinne Spigariol Bacquey		Gilles Bussac
			Jean Marc Seintourens		Jean-Paul SOUAN
			Christian Bonneau		
			Jean-Claude Mirambet		
			Michel Bertin		
			Christophe Mirambet		
Education, sport et culture	Anne-George SENAMAUD	8	Anne-George SENAMAUD	2	Jonathan Duchesne
			Gwenaëlle Machado		Françoise Méry
			Sandra Labonne		
			Dominique Robert		
			Corinne Spigariol Bacquey		
			Landry Foumié		
			Josiane Lavergne		
			Daniel Testet		
Développement local, attractivité communale et habitat	Olivier JONET	8	Olivier JONET	2	Sylvie Panchout
			Fabienne Marquille Mirambet		Stéphanie Duberga
			Gwenaëlle Machado		
			Corinne Spigariol Bacquey		
			Sandra Labonne		
			Annie Teulet		
			Cédric Duclerc		
			Philippe Reignier		
Lien social, dynamique citoyenne et solidarités	Véronique DUPORGE	8	Véronique DUPORGE	2	Sylvie Panchout
			Christian Lavergne		Stéphanie Marvier
			Edouard Hespel		
			Gwenaëlle Machado		
			Mireille Gréau		
			Annie Pellerin		
			Marie-Jo Bertetti		
			Odile GEORGÉREAU		
Comité d'Appels d'Offres (moins 3 500 hab) (4)	1 Président : Maire (Christophe MIQUEU)	2	Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER Corinne SPIGARIOL BACQUEY	1	Philippe DESNANOT
		TITULAIRES		SUPPLEANTS	
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (liste de la DGFIP : Maire/Président + 6 titulaire + 6 suppléants) proposition en nombre double (12 x 2 = 24) de la commune à la DGFIP	Commune	1	M. Jean-Claude MIRAMBET	1	M. Christophe MIRAMBET
		2	M. Guy AUDOUIN	2	M. Benoît PUAUD
		3	Mme Marie-Joëlle JAUMAIN	3	Mme Sylvie PANCHOUT
		4	Mme Suzanne DELUGIN	4	Mme Mireille GREAU
		5	M. Christian BONNEAU	5	M. Christian LAVERGNE
		6	M. Dominique ROBERT	6	M. Roger BALLARIN

Après échange de vues, le Conseil Municipal adopte, à dix-neuf (19) voix « pour », la nouvelle désignation des membres des différentes commissions présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture des membres de la CCID (Commission communale des impôts directs) retenue par la Direction Régionale des Finances Publiques suite aux propositions de la commune. Un courrier d'information sera prochainement adressé aux membres de la CCID pour les informer.

- Proposition de membres pour la Commission de contrôle des listes électorales – **délibération 2020-09-02**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de proposer au Sous-préfet de Langon, des membres pour constituer la commission de contrôle des listes électorales pour 3 ans (2020-2023) suite au renouvellement du Conseil Municipal au printemps 2020. Conformément au Code électoral, la commune de Sauveterre-de-Guyenne (+ de 1 000 habitants et 2 listes ayant obtenu des sièges au sein du Conseil Municipal), la composition de cette instance est la suivante :

- 3 conseillers municipaux de la liste arrivée en tête
- 2 conseillers municipaux de la liste étant arrivée en 2ème position.

Les membres de l'exécutif (Maire et Adjoint) ne peuvent pas siéger au sein de cette commission ainsi que les conseillers municipaux délégués aux inscriptions électorales le cas échéant. Monsieur le Maire, après concertation avec les 2 groupes municipaux, propose les membres suivants en qualité de commissaires titulaires :

- Groupe « Sauveterre pour tous » :
 - M. Jean-Marc SEINTOURENS
 - M. Dominique ROBERT
 - Mme Fabienne MARQUILLE MIRAMBET.

- Groupe « Unis pour Sauveterre » :
 - M. Philippe DESNANOT
 - Mme Sylvie PANCHOUT,

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour », valide cette proposition de 5 membres titulaires pour constituer la Commission de contrôle des listes électorales.

2 – Urbanisme, patrimoine et développement

- Réflexion sur l'acquisition de l'immeuble superette « VIVAL » (place de la République)

Monsieur le Maire indique que M. et Mme GIRY, propriétaires de l'immeuble « VIVAL » (parcelles AX 53 et 54 : 15 place de la République) sont venus le rencontrer en mairie afin d'informer la commune de leur souhait de céder cet immeuble conformément à un engagement pris vis-à-vis du précédent Maire qui souhaitait que la mairie soit informée en priorité d'une mise en vente éventuelle du bien.

Monsieur le Maire précise que les vendeurs souhaitent céder l'immeuble à 150 000 € net vendeur plus 30 000 € de pas de porte.

L'estimation réalisée par France Domaine indique une valeur vénale de 122 000 € au regard de l'état de l'immeuble.

Monsieur le Maire indique que la majorité municipale est plutôt favorable à l'idée d'acquérir cet immeuble en centre bourg afin de répondre à une demande forte des habitants concernant la réouverture et le maintien d'un commerce alimentaire (épicerie) en centre bourg. Ce besoin est aujourd'hui renforcé avec la fermeture très prochaine de l'épicerie (produits locaux) ouverte au printemps 2020 rue Saubotte.

L'objectif de la commune serait ainsi de garder la main sur la destination commerciale du local et de réhabiliter tout l'immeuble afin de rénover le local commercial (rez-de-chaussée place de la République) et d'envisager un ou plusieurs logement(s) à l'étage et au rez-de-rue côté nord (rue des artisans).

Une consultation d'architecte a été réalisée afin d'évaluer l'enveloppe des travaux et les premiers échanges font état d'un coût de 1 000 €/m² environ. L'acquisition et les travaux de cet immeuble de rapport pourraient être financés par un emprunt qui serait remboursé via les loyers acquittés par les futurs locataires de la superette et du/des logement(s).

Monsieur le Maire envisage en effet, pour ce projet, une mise en location du commerce au profit d'un acteur privé (indépendant ou salarié d'une enseigne de distribution) et non une gestion en régie avec du personnel communal.

L'ensemble des éléments ne sont pas connus à ce jour (plan de financement...), aussi, il n'est pas proposé une délibération formelle en Conseil Municipal, mais un échange sur l'opportunité ou non d'acquérir ce bien.

Monsieur Philippe DESNANOT est dubitatif sur le rôle de la commune si l'objectif de la mairie est d'acquérir et de rénover cet immeuble pour ensuite le mettre à disposition d'un acteur privé (indépendant ou chaîne de superette) qui assurera l'activité commerciale. Il souligne que le coût global de l'opération (acquisition + travaux) pourrait dépasser les 400 000 €.

Monsieur le Maire souligne l'importance de conserver ce commerce complémentaire avec les autres commerces de la place et de Sauveterre-de-Guyenne et rappelle l'attente forte des administrés, bien au-delà du centre-bourg, depuis la fermeture du « Vival ».

Monsieur Olivier JONET précise que seule l'acquisition par la commune de ce bien permettra de s'assurer de sa destination commerciale en épicerie/supérette. L'objectif est d'éviter que cet immeuble soit racheté par un acteur privé et que l'épicerie soit transformée en une énième banque ou assurance par exemple.

Monsieur Stéphane NICOLAS, récemment installé à Sauveterre, s'interroge sur les raisons qui ont entraîné la fermeture du VIVAL et de son échec commercial.

Madame Sylvie PANCHOUT lui répond que le locataire précédent n'avait pas le sens commerçant nécessaire pour faire fonctionner correctement ce commerce. Elle précise qu'elle est plutôt favorable à ce projet d'acquisition et confirme le besoin d'une supérette en centre bourg.

Monsieur Stéphane NICOLAS confirme lui aussi son avis favorable à cette opération.

Monsieur Philippe DESNANOT demande si le propriétaire du Super U peut intervenir pour soutenir ce projet.

Monsieur le Maire lui indique que le sujet du VIVAL a été abordé lors d'un rendez-vous récent avec Messieurs BEAUX, propriétaires du Super U de Sauveterre-de-Guyenne. Une discussion pourra être engagée, si le projet d'acquisition aboutit, avec cette enseigne comme elle le sera avec d'autres.

Monsieur Stéphane NICOLAS précise qu'il serait souhaitable qu'une autre enseigne que Super U soit impliquée dans le projet afin d'éviter de se retrouver avec un mini Super U, plus cher de par son emplacement, et ainsi permettre la fin du monopole local en place actuellement.

- Vente de la parcelle ZM 236 (6 m²) à Gironde Habitat : Résidence du Château d'eau – **délibération 2020-09-03**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de régulariser une problématique foncière avec Gironde Habitat. En effet, le bailleur social a construit une des habitations (logement n°13) de la résidence du Château d'eau, sur une partie (6 m²) d'une parcelle communale.

Dans le cadre de la mise en vente prochaine des logements de la résidence du Château d'eau par Gironde Habitat, une vente des 6 m² concernés (parcelle ZM 236) est proposée afin de régulariser la situation.

Au regard de la faible superficie de cette parcelle, l'acquisition de cette emprise foncière est proposée à l'euro symbolique et tous les frais annexes (géomètre, acte administratif, enregistrement...) seront pris en charge par Gironde Habitat.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour » :

- valide la cession, à l'euro symbolique, par la commune de Sauveterre-de-Guyenne, de la parcelle ZM 236 (6 m²) au bailleur social Gironde Habitat
- autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

- Résidence d'architecture à Sauveterre

Monsieur le Maire rappelle la résidence d'architecture en cours sur la commune.

La première semaine de la « résidence d'architectes » a débuté lundi 7 septembre. Manon Ravel, architecte, et Marie Willaime, écrivaine poète et animatrice d'ateliers d'écriture sont parties à la rencontre des habitants à pied et à vélo pour distribuer le premier numéro de leur journal « Traversée » et se présenter.

Au marché, elles ont tenu un stand pour inviter les Sauveterriens à noter leurs itinéraires réguliers (à pied, à vélo ou en voiture) sur une carte. L'objectif était de se rendre compte de la circulation à Sauveterre et d'établir les premiers contacts pour la suite de l'aventure. Dans le cadre du futur réaménagement de bourg, cette résidence a une importance particulière car elle permet d'entamer concrètement la phase de concertation avec les habitants de Sauveterre, et de déployer cette concertation dans un sens participatif.

Mme Patricia SCHNEEBERGER REIGNER indique que Manon Ravel et Marie Willaime souhaitent, dans leur démarche, aller à la rencontre des habitants pour imaginer ensemble un nouveau visage de Sauveterre.

Cette première semaine s'est conclue par un pot de lancement dans la cour de l'école, occasion de nouvelles rencontres malheureusement limitées en raison du contexte sanitaire.

Nos résidentes reviennent à partir de ce lundi 28 septembre pour 2 semaines. Elles seront présentes sur le marché le 29 septembre et le 6 octobre afin d'échanger avec les habitants. Elles accueillent également les habitants dans leur local situé au 2 rue des Trois Bourdons.

Vous pourrez échanger ensemble, si possible autour d'un café et enrichir, par vos contributions, le « mur des prérogatives sauveterriennes », débuté lors de cette première semaine. En parallèle de ces temps d'échanges, Marie et Manon se proposent de suivre des habitants volontaires sur l'itinéraire de leur choix au sein de leur commune afin de recueillir le maximum d'informations.

Les résidentes seront présentes à Sauveterre :

- du 28 septembre au 13 octobre
- du 26 octobre au 8 novembre
- du 23 au 29 novembre

3 – Ecole, culture et éducation

- Point sur la fermeture de l'école maternelle suite à des cas de COVID 19

Monsieur le Maire revient sur l'apparition récente de plusieurs cas positifs de COVID 19 au sein de l'école maternelle de Sauveterre (enseignantes, agents municipaux...).

Suite à plusieurs cas de COVID 19, une mise en quatorzaine a été demandée par l'Etat pour les classes concernées, ainsi qu'une mise en septaine d'office pour les agents municipaux (ATSEM...) en contact professionnel avec les cas positifs. Avec 7 agents en moins affectés aux services municipaux liés à l'école maternelle (ATSEM, périscolaire, restauration, entretien), la Mairie s'est trouvée dans l'impossibilité de pouvoir accueillir les élèves dans les conditions sanitaires attendues, particulièrement en situation de crise sanitaire.

Le protocole initial (fermeture à partir de 3 cas), n'a pas été suivi par les autorités de l'Etat en charge de faire des préconisations et d'épauler les acteurs de terrain.

Face aux injonctions contradictoires des services centraux de l'Etat qui, depuis Bordeaux, refusaient de fermer officiellement l'école, la mairie s'est vue contrainte de produire le seul arrêté relevant de la compétence municipale directe, à savoir la fermeture des services municipaux liés à l'école maternelle. C'est ainsi que du 17 au 22 septembre 2020, pendant 4 jours de classe, l'accueil au sein de l'école maternelle n'a pu se faire.

Monsieur le Maire regrette la gêne occasionnée pour les parents d'élèves, et les contradictions dans la communication que ces injonctions contradictoires ont générées. Il déplore l'impréparation des services centraux de l'Etat dans la gestion de crise, laissant les élus locaux, les agents municipaux et les acteurs locaux seuls sur le terrain pour gérer la situation de crise dans la proximité.

Il précise que le retour à la normale pour l'accueil des élèves au sein des 4 classes de la maternelle a été possible à compter du jeudi 24 septembre 2020 et que, néanmoins, l'année scolaire risque d'être très complexe avec une progression de l'épidémie en cours.

Mme Sylvie PANCHOUT comprend les difficultés auxquelles la mairie a dû être confrontée mais aurait souhaité que tous les conseillers municipaux soient informés par e-mail afin de pouvoir relayer l'organisation et les informations auprès des familles qui les interrogeaient.

Mme Anne-George SENAMAUD indique que l'organisation n'a été finalisée que la veille de la fermeture vers 22H30 et que la communication, en situation d'urgence, était alors très complexe.

- Conventions de partenariat de la Graineterie-Médiathèque - **délibération 2020-09-04**

Monsieur le Maire rappelle l'existence de multiples conventions de partenariat entre la Graineterie-Médiathèque et des partenaires locaux.

Il propose à l'assemblée délibérante, suite au renouvellement du Conseil Municipal au printemps 2020, de lui accorder une autorisation de signature pour renouveler et développer les différentes conventions de partenariat de la Graineterie-Médiathèque avec les structures locales partenaires de l'établissement culturel municipal.

Ces conventions ont pour objectif de définir les partenariats entre la Médiathèque et les structures locales publiques, privées ou associatives : écoles, RPI, EHPAD, associations, entreprises, collectivités

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour » :

- valide la passation de conventions de partenariat entre la Graineterie-Médiathèque et les structures partenaires locales
 - autorise M. le Maire à signer les différentes conventions actuelles et futures durant la durée du mandat municipal (2020-2026)
- Nouvelle implantation du Ouistiti Circus sur le territoire

Monsieur le Maire rappelle la délibération de principe prise en juillet 2020 afin d'étudier la possible implantation de l'association Ouistiti Circus à Sauveterre-de-Guyenne suite à son départ de Frontenac.

Suite aux différentes propositions reçues, l'association a finalement décidé de s'implanter sur la commune de Blasimon (ancien stade de foot) car le terrain était opérationnel immédiatement et présentait moins de contraintes techniques que celui proposé par la commune de Sauveterre-de-Guyenne qui pourtant était très intéressant au regard de sa localisation (centralité, collège...). L'association a remercié les élus et agents municipaux pour les propositions et réunions de travail.

Monsieur le Maire précise qu'un partenariat sera probablement mis en place entre l'association et la commune pour développer cette activité culturelle avec notamment une programmation de spectacles de cirque au sein de la salle culturelle Simone Veil.

4 – Budgets communaux 2020

- Décision modificatives n°2 (DM2) : Budget annexe de la régie d'assainissement – **délibération 2020-09-05**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'intégrer dans le budget annexe « Assainissement collectif » 2020 de la commune de Sauveterre-de-Guyenne, via une Décision Modificative n°2 (DM2), une augmentation des crédits ouverts (+ 700 €) relatifs aux « titre annulé sur les exercices antérieurs » :

Conseil Municipal : séance du 28/09/2020			
Budget annexe (Assainissement) 2020 : Décision Modificative n°2 (DM 2)			
Section FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	
6542- Créances éteintes	- 400.00 €		
6541 - Admissions en non-valeur	- 300.00 €		
673 - Annulation titres sur exercices antérieurs	700.00 €		
Total	0.00 €	Total	0.00 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour », valide la Décision Modificative n°2 (DM2) du budget annexe de la régie d'assainissement collectif 2020 de la commune de Sauveterre-de-Guyenne.

5 – CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers et structures supra-communales

- Désignation des membres des commissions intercommunales - **délibération 2020-09-06**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, suite aux renouvellements électoraux du printemps et de l'été 2020, de désigner les membres titulaires et suppléants, représentant la

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 28 septembre 2020
commune de Sauveterre-de-Guyenne, au sein des commissions intercommunales de la
Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers (CdC RE2M).

Après concertation avec les 2 groupes municipaux (« Sauveterre pour tous » et « Unis pour Sauveterre »), il est proposé de désigner les membres suivants :

<i>Représentants de la commune de Sauveterre de Guyenne dans les commissions intercommunales de la CdC Rurales de l'Entre Deux Mers (2020-2026)</i>				
Commissions	Vice Président CDC	CC délégué	Commissaires (Sauveterre)	
			Titulaires	Suppléants
Bâtiments	Eric GUERIN		Jean-Marc SEINTOURENS	Laurent NOËL
Communication externe - Tourisme	Christophe MIQUEU		Fabienne MARQUILLE MIRAMBET	Olivier JONET
Développement économique - Urbanisme	Colin SHERIFFS		Olivier JONET	Gwenaëlle MACHADO
Enfance, Jeunesse, Petite enfance	Myriam REGIMON	Carole DELADERRIERE	Anne-George SENAMAUD	Stéphanie DUBERGA
Environnement, Développement durable	Benjamin MALAMBIC		Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER	Stéphane NICOLAS
Finances	Frédéric MAULUN		Christian BONNEAU	Philippe DESNANOT
Infrastructures routières (délégué voirie)	Joël LEHOUARNER		Laurent NOËL	Jean-Marc SEINTOURENS
Ressources humaines - communication interne	Michel BRUN		Sandra LABONNE	Edouard HESPEL
Sociale	Daniel GAUD		Véronique DUPORGE	Corinne SPIGARIOL BACQUEY
Vie associative	Josette MUGRON		Sylvie PANCHOUT	Dominique ROBERT

Mandat 2020-2026 : représentant de la majorité municipale "Sauveterre pour tous"

Mandat 2020-2026 : représentant de l'opposition municipale "Unis pour Sauveterre"

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour », valide la désignation des représentants de la commune de Sauveterre-de-Guyenne au sein des commissions intercommunales de la CdC RE2M pour la mandature 2020-2026.

Monsieur Philippe DESNANOT indique qu'il serait souhaitable que les suppléants soient invités aux commissions pour se tenir informés des dossiers même lorsque les titulaires sont présents. Monsieur le Maire lui répond que cela ne devrait pas poser de difficulté et qu'il transmettra cette demande auprès de la CdC.

- Ajustement des membres des Syndicats intercommunaux et structures intercommunales - **délibération 2020-09-07**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la désignation des délégués et représentants municipaux (pour le mandat 2020-2026) au sein des structures supra-communales (syndicats, associations...) lors du Conseil Municipal du 17/06/2020.

Après concertation et proposition des deux groupes politiques, il est proposé de procéder à des compléments et ajustements au sein des membres structures supra-communales.

Vu le code général de collectivités territoriales, Monsieur le Maire expose qu'il a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la nomination des élus délégués représentant la commune dans les différentes structures extra-communales auxquelles elle est membre : syndicats intercommunaux, associations, instances, Conseils d'Administration, PETR, correspondants....

Après échange de vues et en avoir délibéré le Conseil Municipal, actualise, à dix-neuf (19) voix « pour », la désignation des représentants de la commune (pour le mandat 2020-2026) dans les différentes structures extra-communales :

Séance du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne en date du 28 septembre 2020

Représentants de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE (2020-2026) : syndicats, associations....					
Désignation	Adresse/Siège	Délégués TITULAIRES		Délégués SUPPLEANTS	
		Nombre	Nom	Nombre	Nom
CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	CdC Sauveterre de G.	7	Christophe MIQUEU	0	
			Véronique DUPORGE		
			Laurent NOËL		
			Oliver JONET		
			Corinne SPIGARIOL BACQUEY		
			Fabienne MARQUILLE MIRAMBET		
			Sylvie PANCHOUT		
SIRS (Synd. Interc. De Ramassage Scolaire)	Marie Sauveterre de G.	1	Anne-George SENAMAUD	1	Christophe MIQUEU
Conseil d'Administration du Collège R. Barrière	Collège Sauveterre de G.	2	Anne-George SENAMAUD	0	
SIAEP de St Brice (SIVOM d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement) - Syndicat mixte	Mairie Mourens	3	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER	3	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER
			Christophe MIQUEU		Dominique ROBERT
			Christian BONNEAU		Gilles BUSSAC
Synd. Interc. des Eaux et d'Assainissement de Rauzan	Mairie Rauzan	2	Philippe DESNANOT	2	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER
			Christian BONNEAU		Dominique ROBERT
SIVOM de l'Entre Deux Mers	Monségur	2	Laurent NOËL	2	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER
			Oliver JONET		Dominique ROBERT
SMERE2M (Synd. Mixte Eau et Rivières de l'Entre 2 Mers)	Rauzan	1	Christian BONNEAU	1	Dominique ROBERT
SMDA (Syndicat Mixte du Dropt Aval)	Miramont de Guyenne (47)	1	Christian BONNEAU	1	Dominique ROBERT
SIPHEM (Synd. Interc. Du Pays Haut Entre deux Mers)	Gironde sur Dropt	1	Christophe MIQUEU	1	Oliver JONET
USTOM (Union Syndicale du Traitement des Ordures Ménagères)	Massugas	1	Christophe MIQUEU	1	Oliver JONET
Synd. Interc. d'Electrification de l'Entre-Deux-Mers	Mairie Rauzan	2	Dominique ROBERT	0	
			Jean-Marc SEINTOURENS		
SDEEG (Synd. Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)	Bordeaux	1	Christophe MIQUEU	0	
PETR Cœur Entre 2 Mers	Targon	2	Christophe MIQUEU	2	Sandra LABONNE
			Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER		Sylvie PANCHOUT
Entre-deux-Mers Tourisme (ex OTEM)	Monségur	1	Oliver JONET	1	Fabienne MARQUILLE MIRAMBET
Gironde Ressources (Agence technique départementale)	Bordeauxw (CD 33)	1	Christophe MIQUEU	1	Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER
Mission locale des 2 rives	Cadillac	1	Corinne SPIGARIOL BACQUEY	1	Edouard HESPEL
SCoT Sud-Gironde	Langon	1 représentant	Christophe MIQUEU	0	
Union des villes Bastides	Créon	3	Christophe MIQUEU	0	
			Bernard MALEGARIE		
			Stéphane NICOLAS		
Pays d'Art et d'Histoire	La Réole	1	Christophe MIQUEU		
Correspondant défense		1	Laurent NOËL	1	Jean-Marc SEINTOURENS
Correspondant tempête/Sécurité (Préfecture, Enedis...)		1	Laurent NOËL	1	Jean-Marc SEINTOURENS
CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour Commune		1 délégué des élus	Edouard HESPEL	0	
CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour CCAS		1 délégué des élus	Véronique DUPORGE	0	
Délégué canton Prévention Routière		1 délégué/canton	Corinne SPIGARIOL BACQUEY	0	

Mandat 2020-2026 : représentant de la majorité municipale "Sauveterre pour tous"

Mandat 2020-2026 : représentant de l'opposition municipale "Unis pour Sauveterre"

- Réouverture de la piscine intercommunale Patrick Maumy à l'été 2020

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le nouvel exécutif de la CdC Rurales de l'Entre-deux-Mers a décidé de rouvrir la piscine intercommunale au mois d'août 2020 (jusqu'au 13 septembre) afin de répondre à la forte demande des habitants. Pour cela, la CdC a repris l'équipement en gestion directe, sans l'intermédiaire de l'association La Piscine, qui, en raison du contexte sanitaire, ne souhaitait pas assurer la gestion de l'équipement à l'été 2020.

La CdC doit prochainement faire le bilan de cette ouverture 2020 et de la gestion directe pour envisager l'organisation des saisons prochaines.

L'objectif est notamment d'élargir les périodes d'utilisation de la piscine sur les mois de juin et septembre afin de permettre l'apprentissage de la natation par les scolaires (écoles, collège..).

- Avis sur la demande de déclaration d'intérêt général : syndicat mixte du Dropt aval - **délibération 2020-09-08**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante d'un courrier (en date du 10/08/2020), de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot et Garonne, relatif à la demande d'avis de la commune de Sauveterre-de-Guyenne sur la demande de déclaration d'intérêt général avec autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant du Dropt aval, déposée par le Syndicat mixte du Dropt aval.

Monsieur Christian BONNEAU, vice-président du Syndicat, présente les enjeux de cette déclaration qui permettra notamment d'intervenir pour améliorer l'entretien des cours d'eau.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour », donne un « avis favorable » à déclaration d'intérêt général avec autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant du Dropt aval, déposée par le Syndicat mixte du Dropt aval.

- Pays d'art et d'histoire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nouvelle proposition de gouvernance du Pays d'art et d'histoire suite aux élections municipales du printemps 2020.

Il tire le bilan du Conseil de pays, organisé le mardi 15/09/2020, qui a acté l'ajout de Castelmoron d'Albret parmi les villes pilotes et la proposition de portage du Pays d'art et d'histoire par le Pôle territorial du Sud-Gironde (et non plus Entre-Deux-Mers Tourisme) afin d'être cohérent avec le périmètre géographique du Pays et de répondre ainsi au souhait de l'Etat (DRAC Nouvelle Aquitaine) dans le cadre de la candidature en vue d'obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette candidature pour valoriser le territoire dans les prochaines années.

Monsieur Philippe DESNANOT exprime son scepticisme sur ce projet et sur l'intérêt réel pour le territoire d'une telle « usine à gaz ». Il redoute que ce Pays soit en doublon avec les offices de tourisme du territoire.

Monsieur le Maire lui répond que les Offices de tourisme du territoire sont en attente de cette labélisation et pleinement intégrés dans le projet.

6 – Questions diverses

- Subvention exceptionnelle suite aux explosions de Beyrouth - **délibération 2020-09-09**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour venir en aide au Liban suite aux dramatiques explosions du mardi 04/08/2020 survenues sur le port de Beyrouth.

Cette solidarité s'inscrit dans les liens forts unissant la commune de Sauveterre-de-Guyenne avec le Liban depuis son jumelage avec la ville d'Hadchit.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention intercommunale a également été votée récemment par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf (19) voix « pour » :

- valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € au profit du Liban suite aux explosions du 04/08/2020 à Beyrouth
- précise que cette subvention sera versée par l'intermédiaire du comité de jumelage avec Hadchit
- précise que les sommes seront inscrites au budget principal 2020

- Journée des savoir-faire du 04/10/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation de la Journée des Savoir-faire, prévue le dimanche 04/10/2020 à Sauveterre-de-Guyenne en raison de l'aggravation de la situation sanitaire de la Gironde et conformément à l'arrêté préfectoral qui interdit ce type de manifestations.

- Problématique des chats errants sur la commune

Madame Anne-George SENAMAUD rappelle le problème ancien et récurrent de la prolifération des chats errants dans différentes zones de la commune (rue Saint-Léger, Résidence Autonomie Pringis, quartier Les Granges...). Elle indique que la nouvelle municipalité a été interpellée à de nombreuses reprises sur ce problème durant l'été 2020 et qu'une étude des solutions envisageables a été lancée en abordant le sujet dans sa globalité.

L'une d'entre elles, est le dispositif dit « chats libres ». Plusieurs partenariats sont à mettre en place avec des associations de protection animale (locales, départementales et même nationales comme la fondation « 30 millions d'amis ») ; avec des vétérinaires du secteur et bien sûr avec les

habitants, acteurs de première ligne. Ceci est un travail sur le long terme mais indispensable pour retrouver un équilibre et respecter la vie de chacun. Il est aussi important de rappeler aux propriétaires que deux actions simples peuvent protéger leurs animaux de compagnie : l'identification et la stérilisation.

- L'identification est obligatoire (un animal non identifié peut entraîner une amende de 135€) pour les chiens et, depuis le mois de janvier 2020, pour les chats aussi. Le principe est d'attribuer un numéro unique à l'animal puis de l'enregistrer dans un fichier national avec les coordonnées du propriétaire. Cela permet aux services municipaux ainsi qu'aux associations de protection animale de le retrouver en cas de perte ou d'accident.
- La stérilisation est un véritable acte de protection. Elle évite l'abandon de portées entières et multiples souvent imprévues, plus particulièrement chez les chats.

Toutes ces actions sont les premières mesures que nous pouvons mettre en place ensemble. Elles limitent les abandons et par conséquent diminuent le nombre croissant, chaque année, de chats errants sur la commune.

Elle précise qu'une communication spécifique sera effectuée sur cette problématique dans le prochain numéro de l'Echo des Cités avec la diffusion d'un dépliant écrit par le Ministère de l'Agriculture en concertation avec différents organismes de protection animale.

- Autres thématiques abordées

Monsieur Stéphane NICOLAS souligne la présence importante de moustiques à Sauveterre durant l'été 2020 et suggère une communication spécifique lors d'un prochain numéro du journal municipal L'Echo des Cités afin d'attirer l'attention des habitants sur ce phénomène et d'inciter aux gestes efficaces (vider les eaux stagnantes...).

Madame Stéphanie DUBERGA souligne le besoin d'entretien de certaines parties communes de résidences dont la commune a repris la gestion des espaces verts comme au sein de la Résidence La Petite Bastide afin d'améliorer le cadre de vie et de pacifier des relations conflictuelles entre voisins sur l'entretien de ces espaces.

Monsieur le Maire indique que c'est en effet ce à quoi s'est engagée la nouvelle municipalité, qui veillera à ce que cette amélioration du cadre de vie ait lieu. Laurent NOEL s'occupe du suivi de ce dossier.

Madame Sylvie PANCHOUT souligne la difficulté des dépôts sauvages d'ordures ménagères notamment au niveau des bornes d'apports volontaires (BAV) enterrées situées place du marché aux cochons.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là, comme c'était le cas pour la précédente municipalité, d'une préoccupation du quotidien, que les agents du Service Technique interviennent très régulièrement pour récupérer ces dépôts sauvages et qu'une communication à ce sujet sera faite dans L'Echo des Cités.

Monsieur Stéphane NICOLAS souligne que les tailles des bacs jaunes de l'USTOM (tri-sélectif) et/ou les fréquences de ramassage (toutes les 2 semaines) sont désormais insuffisantes depuis la mise en place récente de l'extension des consignes de tri (tous les emballages sont désormais recyclés).

AGENDA *

		Heure(s)
Septembre 2020		
28/09-11/10	Résidence d'architecture : 2 ^{ème} période « Itinéraires »	
Octobre 2020		
04/10	Journée des savoir-faire / Maison des Artisans : ANNULEE	
18/10	Salon du livre des Amis de la bastide	
20/10	Conseil Municipal	20H30
26/10-08/11	Résidence d'architecture : 3 ^{ème} période « Créations »	
Novembre 2020		
06-08/11	Bourse aux vêtements FCPE – salle des fêtes (rue St Romain)	
22/11	Salon du bien-être – salle des fêtes (rue St Romain)	
24/11	Conseil Municipal	20H30
23-29/11	Résidence d'architecture : 4 ^{ème} période « Traversées »	
25/11	Don de sang (EFS) – salle des fêtes (rue St Romain)	16h-19h

*** : sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire du pays**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.